Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DVM_26_09_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT
Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DÉLIBERATION N° DVM-26-09-02

OBJET : Soutien au développement d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux - Demande de subvention

Rapporteur : Marc RAHER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE-63-2023 en date du 1er juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire approuve les termes du Contrat de développement touristique entre la Région Bretagne et les destinations touristiques pour la période 2023-2025 ;

Vu la délibération n° DVM-25-04-01 en date du 2 avril 2025 par laquelle le Conseil communautaire a sollicité une subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de la création d'une aire touristique vélos dans le quartier des Sables Blancs à Douarnenez et d'une halte repos vélos à Kerlaz ;

Vu la délibération n° DDEHU-25-09-04 en date du 25 septembre 2025 approuvant l'avenant de prorogation du Contrat de développement touristique entre la Région Bretagne et la Destination Quimper Cornouaille jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille, et à la demande de ses EPCI adhérents, Quimper Cornouaille Développement a conduit en 2024 en mandatant le cabinet SOLCY, l'élaboration d'un diagnostic pour la création de pôles de services vélo le long des itinéraires cyclables régionaux structurants, à savoir la V45 La Littorale, les voies vertes et la V7 (Roscoff – Concarneau).

Suite à cette étude, une enveloppe de 45 000 € avait été attribuée à chaque EPCI qui les fléchait pour des projets de création et de développement d'aires touristiques, aires principales et haltes repos vélos. C'est ainsi que par délibération n° DVM-25-04-01 en date du 2 avril 2025 le Conseil communautaire avait approuvé les projets de création d'une aire

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DVM_26_09_02-DE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DVM_26_09_02-DE

touristique par la Ville de Douarnenez dans le quartier des Sables Blancs à Douarnenez et d'une halte repos vélo par Douarnenez Communauté à Kerlaz, et ainsi sollicité les subventions en ce sens auprès de la Région de Bretagne.

La Région Bretagne, dans le cadre du contrat de Destination, propose une nouvelle mesure intitulée « Soutenir le développement d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux » pour laquelle peut être sollicitée une enveloppe de 25 000 € avec un taux d'intervention maximal de 50%. Concernant la halte repos vélo sur Kerlaz, la nouvelle mesure régionale permettrait à Douarnenez Communauté d'intégrer au projet en complément des équipements déjà prévus (deux arceaux vélos et une table de pique-nique adaptée PMR), l'installation d'une consigne vélo sécurisée d'une capacité de deux places, offrant une solution de stationnement protégée et adaptée aux besoins des cyclotouristes et des habitants.

Ainsi au regard de l'évolution du projet et de la possibilité de mobiliser une enveloppe financière spécifique au titre du dispositif « Soutien d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux », il est proposé de faire évoluer la nature des équipements prévus pour la halte repos de Kerlaz et de substituer l'enveloppe financière initialement envisagée par le nouveau dispositif « Soutien d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux ».

Cette évolution conduit à présenter un nouveau plan de financement actualisé en fonction du coût de l'équipement et des modalités de financement correspondant à cette nouvelle enveloppe de soutien régional.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Halte repos au centre bourg de Kerlaz	6 200	Conseil régional Bretagne (50%)	3 100
		Douarnenez Communauté (50%)	3 100

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 4 septembre 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 septembre 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** l'installation d'équipements pour l'aménagement d'une halte repos pour Kerlaz et de solliciter une subvention de 3 100 € (50%) auprès du Conseil régional de Bretagne pour ce projet au titre de la stratégie de développement touristique de la Destination Quimper Cornouaille.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,
Marc RAHER

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260923-DVM_26_09_02-DE